Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'ARSEPL du 19 mars 2026

Le Conseil d'Administration de l'ARSEPL s'est réuni ce jour en visioconférence et en présentiel à 10h30.

Administrateurs présents : Marie-Claire Blanc, Françoise Cosson, Catherine Léger, Anne-Marie Russac, Michel Alemany, Jean-Louis Amar, Bernard Jacquinot, Jean-Jacques Lambert, André Moine, Bernard Pailhes, Thierry Verrier, Roger Zimmermann.

Autres membres présents : Marie-Odile Farineau, Daniel Poquillon

Administrateurs excusés : Françoise Gravier, Dominique Brière, Jean-Claude Roux .

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle l'ordre du jour :

- approbation du procès-verbal du CA du 13 novembre 2025
- point des adhésions et des cotisations 2026 reçues
- AG 2026 : finalisation du rapport moral et l'arrêté des comptes 2025
- Organisation du conseil d'administration : proposition d'une vice-présidence
- Politique de communication
- Questions diverses

Avant de commence la réunion, nous accueillons Marie-Odile FARINEAU, la directrice du réseau à qui nous avons demandé de faire le point sur la situation de la SCET ;

Elle nous indique qu'un nouveau directeur général du Groupe a été nommé : il s'agit d'Eric DUBERTRAND.

Depuis plus de 25 ans au service de l'action publique et des territoires, Eric Dubertrand a exercé des responsabilités au sein de collectivités territoriales et d'établissements publics avant de rejoindre le Groupe Caisse des Dépôts. Il a notamment occupé des fonctions nationales à la Banque des Territoires puis au sein de CDC Habitat, où il était depuis 2020 Directeur interrégional Île-de-France et membre du directoire de CDC Habitat Social.

Il a pour objectif

– De renforcer le positionnement du Groupe Scet en tant qu'acteur de conseil et d'appui au développement des territoires, au service des grandes transitions écologique, économique et sociale,

– De préparer le rapprochement avec Habitat & Territoires Conseils.

Il est donc en charge d'élaborer un nouveau plan stratégique qui devrait s'articuler autour de 3 pôles

- Tourisme et Aménagement
- Habitat avec HTC
- le Réseau

Le Groupe SCET, c'est

- SCET GE

- la SCET conseil aux collectivités locales et appui à l'économie mixte

- CITADIA conseil en aménagement et urbanisme acquis il y a 7 ans (120 personnes)

– AATIKO Conseil aux acteurs du logement (10 personnes)

– Ville en œuvre conseil en aménagement

et la revue URBANISME !

L'année 2025 se finit correctement avec un chiffre d'affaire en croissance sans toutefois arriver à l'équilibre : sur 33 M de CA, le réseau représente 9,1 M . La restructuration des fonctions supports a permis de diminuer la masse salariale d'1M. Il y a 360 salariés et 70 PMAD et un seul Comité d'entreprise pour toutes les entités. Le climat social et le mode de fonctionnement est beaucoup plus apaisé.

A la demande de la Présidente, Mme FARINEAU précise que la décision de fusionner va être prochainement prise pour un effet en janvier 2027.

La Présidente remercie vivement la directrice du Réseau pour toutes ces informations qui intéressent fortement les membres de l'ARSEPL toujours attachés à leur employeur originel !

1- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 novembre 2025

Le procès-verbal du conseil d'administration du 23 novembre 2025 a été envoyé par mail le 20 novembre.

⇒ Aucune remarque n'ayant été faite, le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du 13 novembre 2025.

2- Point des adhérents et cotisations 2026 reçues

Le chiffre définitif des adhésions 2025 est de 130 et 56 cotisations reçues à ce jour . Des règlements sont encore attendus ce qui n'empêchent pas à tout un chacun de relancer les membres de sa région. Merci d'avance

➔ A l'unanimité, le conseil d'administration prend acte des adhésions 2025 et des cotisations provisoires 2026 .

3- AG 2026 : finalisation du rapport moral et arrêté des comptes 2025

La Présidente commente brièvement le projet de rapport d'activité qui n'appelle pas d'observation particulière de la part des administrateurs.

Bernard Jacquinot a finalisé le compte de résultat 2025 : les dépenses sont moins importantes que prévues en ce qui concerne les frais de déplacements du CA et de l'AG ainsi que les dépenses de sorties régionales.
Le résultat est donc positif de 827 € au lieu d'un déficit prévisionnel de 952€.

Il n'en n'est pas de même avec le prévisionnel 2026 qui prévoit une perte de 540 € sur la base de 120 cotisations, des frais de déplacements et de sorties régionales d'un montant identiques aux années précédentes.

Dans la cadre des dépenses de l'AG 2026
- il est proposé de renouveler la participation au repas du soir à hauteur de 20€ par membre tandis que le coût pour l'accompagnant est de 49€
- l'association prend en charge la visite des bains Pommer et le City Tour à hauteur de 570 €
- reste à la charge des participants les repas de mercredi et jeudi midi et la visite du Palais des Papes d'un montant de 17€ par personne .

Les réservations ont été faites à hauteur de 40 personnes le mercredi soir et 30 à 35 pour les visites : le chiffre définitif devra être donné début mai.

L'ordre du jour de l'assemblée est donc :

- Approbation PV de l'AGO 2025
- Rapport Moral
- Rapport Financier
- Approbation des comptes 2025 et quitus aux administrateurs
- Approbation du budget prévisionnel 2026
- Renouvellement des administrateurs
- Assemble générale 2027

➔ A l'unanimité, le conseil d'administration approuve le projet de rapport l'arrêté des comptes 2025 faisant apparaître un excédent de 827 € et le prévisionnel 2026 faisant apparaître un déficit de 952€ qui seront présentés à l'assemblée générale du 27 mai.
Le conseil d'administration approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale du 27 mai.

4- Élection d'un(e) vice-Président(e)

La Présidente indique que l'ARSEPL a besoin de se faire connaître et pour cela, de développer les contacts avec les institutions professionnelles. Elle propose donc de nommer un(e) vice -président (e) basé en région parisienne qui pourra plus facilement prendre des rendez-vous, assister aux réunions, colloques …

Catherine Léger est partante pour assumer cette fonction.

➔ A l'unanimité, le conseil d'administration élit Catherine Léger en qualité de vice-présidente de l'ARSEPL.

Catherine Léger remercie les administrateurs et mettra ses connaissances au service de l'association.

5 – Actions de développement de l'association

En application des décisions de la dernière AG, la Présidente a créé
- le site Lindekin
- fait publier des articles sur le site de l'ARSEPL et envoyer des informations à tous les adhérents
- est en train de préparer un sondage.

Mais elle ne peut pas communiquer si aucun fait nouveau, aucune nouvelle information ne lui est transmise.

A l'idée de se faire aider par un prestataire spécialisé, Catherine Léger indique qu'il faut effectivement avoir matière à communiquer mais surtout que cela à un coût non négligeable.

Thierry Verrier propose alors plusieurs pistes
- recourir à un jeune en « service civique » ?
- créer une rubrique « les activités des membres » où chacun pourrait indiquer un colloque, un article intéressant…
- également une rubrique « Bon à savoir » avec des informations ponctuelles..

La Présidente va se rapprocher du prestataire pour intégrer ces suggestions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h30

La Présidente — La secrétaire

Anne-Marie RUSSAC — Françoise COSSON